

L'Économie sociale à Bruxelles et les clauses sociales dans la nouvelle réglementation marchés publics



Bruxelles Environnement
8 mars 2018

L'économie sociale

en quelques mots-clés

- Activité économique continue de production de biens ou de services
- Poursuivant une finalité de service à ses membres et à la société
- Déployant des solutions innovantes pour répondre à des besoins non ou partiellement rencontrés par le marché
- En s'appuyant sur des modes de gouvernance participative



L'économie sociale en quelques mots-clés

Impacts social et
environnemental
positifs

Une autre
manière
d'entreprendre

Relocalisation
de l'emploi

Démocratie
économique

Respect du
producteur
et du client



...dans des secteurs variés

LOGEMENT

Habitat et humanisme...

SANTE

Les maisons médicales...

RECYCLAGE & VALORISATION DES DECHETS

Les petits riens, CF2D...

HORECA & ALIMENTATION

Cannelle, BEES coop...

CULTURE

La Tricoterie, Smart...

INFORMATIQUE

Damnet...

FINANCE

Crédal, NewB...

MOBILITE

Vélofabrik, Cyclo...

AGRICULTURE

La ferme nos Pilifs...

SERVICES DE PROXIMITE

Pretnet...

INSERTION

SOCIOPROFESSIONNELLE

Baïta, Exaris...

COMMERCE EQUITABLE

MDM, Oxfam...

CONSTRUCTION, LOGEMENT:

Batigroupe...



Les entreprises d'économie sociale d'insertion

- Parmi les entreprises sociales, certaines font l'objet d'un conventionnement avec les autorités publiques qui se traduit par **un agrément**
- A Bruxelles, elles sont au nombre de quatre, regroupées sous le titre d'entreprises d'économie sociale d'insertion
- Ces quatre types d'entreprises visent la **réinsertion socioprofessionnelle de publics précarisés et/ou éloignés de l'emploi et/ou l'intégration de personnes handicapées**
- Elles sont actives dans quasi **tous les secteurs d'activités**



Les entreprises d'économie sociale d'insertion

- Favoriser l'insertion et l'intégration de personnes très éloignées de l'emploi



Réconfort +
entreprise d'insertion



**Les ateliers du
Midi**

Initiative locale de
développement de l'emploi



Les entreprises d'économie sociale d'insertion

- Favoriser l'insertion et l'intégration de personnes très éloignées de l'emploi



Arpaije

Atelier de formation par
le travail



La Ferme Nos Pilifs

Atelier de formation par le
travail

Initiatives locale de développement de l'emploi

Insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer par la prestation de services de proximité ou la production de biens

- **Forme légale**

ASBL ou association de CPAS

- **Public cible**

personnes peu qualifiées ou éloignées du marché du travail

- **Type d'insertion**

emploi « tremplin »

- **Type de ressources**

activité propre et subsides (limité)



ILDE du secteur revalorisation des déchets

- **Atelier TIC Tanneurs**

02/548 70 44 h

www.attasbl.be

- **Centre d'entraide de Jette**

02/428 90 56

- **CF2D**

02/526 28 60

www.cf2d.be

- **JOB Office**

02/563 66 00

- **Les Petits Riens**

02/537 30 26

www.petitsriens.be



ILDE du secteur HORECA

- **Arpaije**
02/646 21 31 www.arpaije.be
- **Atelier Groot Eiland**
02/511 72 10 www.ateliergrooteiland.be
- **Bouillon De Cultures - Restaurant Sesam**
02/242 56 18 - 02/210 94 20 www.bouillondecultures.be
- **Cannelle**
02/250 35 66 www.cannelle.be
- **Chom'hier**
02/241 32 30 Bruxelles www.chomhier.be
- **EAT**
02/274 54 41 www.eatvzw.be
- **FOR.E.T - Formation emploi tremplin**
02/343 89 45 asblforet.be



ILDE du secteur HORECA

- **Les Ateliers du Midi**
02/537 54 34 www.innovasport.be
- **Mission Locale De Molenbeek**
02/421 68 60 www.mloc1080.be
- **Molenbeek Formation**
02/421 68 60 corporate.skynet.be/mofo/
- **Omnivore**
02/289 10 60 Bruxelles www.omnivore.be
- **Recyclart**
02/289 00 51 www.recyclart.be
- **Resto Modele**
0495/62 53 75
- **De Welvaartkapoen**
02/413 04 10 www.vaartkapoen.be



Entreprises de travail adapté

Intégration des personnes handicapées à la réalité sociale et au fonctionnement de l'entreprise

- **Forme légale** : ASBL ou SFS
- **Public cible** : personnes handicapées (70%)
- **Type d'insertion** : majoritairement CDI, valorisation des compétences et formation continue
- **Type de services** : très varié. Sous-traitance.
- **Type de ressources** : activité propre et subsides



ETA du secteur Horeca

- Ferme Nos Pilifs

02/262 11 06

www.fermenospilifs.be



Entreprises d'insertion

Insertion sociale et professionnelle de personnes peu qualifiées par le biais d'une activité productrice de biens et de services

- **Forme légale** : SFS ou société commerciale (scrl)
- **Public cible** : DEDP et DEDP +
- **Type d'insertion** : emploi à durée indéterminé
- **Type de services** : très varié
- **Type de ressources** : activité propre et subsides dégressifs. Aides à l'emploi.



Les EI du secteur Tri et revalorisation des déchets

- JLine scri

02/640 86 22

- Novela scrifs

02/206 02 92



Ateliers de formation par le travail

Formation de stagiaires – acquisition et renforcement de compétences – viser l’emploi ou l’accès à une formation qualifiante

- **Forme légale** : ASBL ou CPAS
- **Public cible** : principalement des demandeurs d’emploi inoccupés/ pas de diplôme secondaire supérieur/ > 18 ans
- **Type d’insertion** : formation par le travail sur chantier, accompagnement psychosocial. Maximum 2100 heures de formation.
- **Type de services** : très varié
- **Type de ressources** : activité propre et subsides



AFT du secteur de l'Horeca

- **ARPAIJE - Restaurant**

02/646 21 31 www.arpaije.be

- **Centre Horizon**

02/537 30 26 www.spullenhulp.be/

- **FOR.E.T - Formation emploi tremplin**

02/343 89 45 <http://foret-asbl.be>

- **IDEE 53**

02/648 95 94 www.idee53.be

- **Molenbeek Formation**

02/421 68 60 <http://corporate.skynet.be/mofo/>



Accueil du site > L'Annuaire de l'Economie Sociale

L'ANNUAIRE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Nom

Forme juridique

Tout sélectionner ASRI

Agrément

Tout sélectionner AET

Province

Tout sélectionner Anvers

Secteur d'activité

Tout sélectionner

- Agriculture
- Artisanat
- Bâtiment : Nettoyage de chantiers et déconstruction
- Bâtiment matériaux
- Bâtiment : Menuiserie
- Bois, ameublement et mobilier urbain
- Centres de recherche
- Conditionnement
- Distribution alimentaire
- Divers-industries
- Environnement
- Fédération
- Agro-alimentaire
- Automobile
- Bâtiment et construction
- Bâtiment : Eco-construction
- Blanchisserie et nettoyage
- Bureau d'études techniques
- Commerce Bio et/ou équitable
- Conseil en gestion et développement économique
- Distribution non-alimentaire
- Energie
- Fabrication métallique
- Formation et information

Les clauses sociales à Bruxelles

➤ Pôle clauses sociales au sein d'Actiris

- En partenariat avec SAW-B
- Dans le cadre de la circulaire du 4 octobre 2012 relative aux clauses sociales dans les marchés publics en région de Bruxelles-Capitale et de l'ordonnance du 8 mai 2014



Avec le soutien du
Fonds social européen



Stéphanie Leclercq

Tél. 02 505 79 79

Gsm +32 492 55 88 80

clausesociale@actiris.be

socialeclausule@actiris.be



Le pôle clauses sociales

- Informe et promeut la circulaire auprès des pouvoirs publics
- Réalise des analyses prospectives et aide à la sélection et rédaction de la clause sociale
- Informe les entreprises confrontées à une clause sociale
- Fait le lien avec le secteur de la formation
- Réalise le « matching » des candidats
- Est partenaire dans le suivi de l'exécution des marchés

Intégration des considérations sociales : quel intérêt ?

- Favoriser les retombées des investissements publics vers l'emploi local
- Lutter indirectement contre le dumping social
- Améliorer la qualification des publics cibles
- Offrir une expérience sur chantier à des personnes en formation
- Répondre à la pénurie de main d'œuvre qualifiée
- Etc.

Impact des clauses sociales

- Actiris a traité en moyenne 132 offres d'emploi « clause sociale » par an depuis 2010.
- A Bruxelles, une quarantaine de clauses sociales de formation ont été insérées depuis 2014
- Un an après avoir bénéficié d'une clause sociale, 65% des personnes ne sont plus inscrites comme demandeur d'emploi inoccupé. Aussi, 55% sont toujours en emploi, dont 30% avec la même entreprise

Les marchés ou lots de faible montant

- Pour les marchés de service et de fournitures inférieurs à 144 000 € (secteurs classiques) : **procédure négociée sans publicité**

⇒ Intégrer des entreprises d'économie sociale (d'insertion ou non) dans les short list

- Pour les marchés de service et de fournitures supérieurs à 144 000 € (secteurs classique) : **obligation d'allotir**

=> Soumettre les lots à des entreprises d'économie sociale (d'insertion ou non)

Les clauses sociales dans la nouvelle réglementation sur les marchés publics



Qu'est-ce qu'une clause sociale?

La clause sociale est une **stipulation du cahier des charges** visant à réaliser dans le cadre du marché un **effort de formation et d'insertion** centré sur un public éloigné de l'emploi.

- ⇒ La clause sociale n'est pas
 - Une clause éthique
 - Une clause environnementale
- ⇒ Marchés à fort taux de main d'œuvre et nécessitant peu de qualifications

Les clauses sociales dans la nouvelle législation

- I. Nouveau principe général de la réglementation sur les marchés publics : le **respect du droit social et du travail**
- II. Intégration des considérations sociales
 - A. Dans l'objet du marché
 - B. Par la réservation du marché
 - C. Au stade de la sélection qualitative
 - D. Au stade de l'attribution du marché
 - E. Au stade de l'exécution du marché

Respect du droit social et du travail

Référence au droit social et du travail aux stades

- ▣ de la sélection (motifs d'exclusion)

article 69 Loi 17/06/2016

- ▣ de la régularité des offres

article 36 § 2 AR 18/04/2017

- ▣ de l'attribution

article 66 Loi 17/06/2016

- ▣ de l'exécution

article 12 § 2 AR 14/01/2013

Intégration des considérations sociales dans l'objet du marché

- Elargissement du recours à la notion de « lié à l'objet du marché public » pour **les objectifs d'intégration sociale de personnes défavorisées** ou de membres de groupes vulnérables
- pas simple politique générale de l'entreprise (RSE, obligations de formation liées à la commission paritaire,...)
- Exemples
 - ▣ Entretien d'espaces verts dans une perspective d'insertion socio-professionnelle et de développement durable
 - ▣ Fourniture de repas scolaires dans une perspective d'insertion socio-professionnelle et de commerce équitable (circuit court)



Intégration des considérations sociales dans l'objet du marché

Généralisation de l'allotissement

(cfr article 58 L.17/06/2016 + articles 49, 50, 67... A.R. 18/04/2017)

- Article 58 L. 17/06/2016 : obligation d'envisager l'allotissement pour les marchés supérieurs à 144.000 EUR
- Dans le but de faciliter l'accès aux PME (dont l'ESI)

Réservation du marché

Contexte légal

Article 15 Loi 2016 sur les marchés publics

(article 20 Dir. 2014/24/UE du 26 février 2014)

Un adjudicateur peut, dans le respect des principes du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, réserver l'accès à la procédure de passation à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées, ou réserver l'exécution de ces marchés dans le cadre de programmes d'emplois protégés, à condition *qu'au moins trente pour cent du personnel de ces ateliers, opérateurs économiques ou programmes soient des travailleurs handicapés ou défavorisés*.

- Plus de distinction de montant dans la loi 2016 entre marchés européens et marchés belges
- ⇒ Plus possible de réserver spécifiquement aux ETA
- Extension de la notion d'entreprise d'insertion (30% de public cible)



La réservation dans les documents de marché

À insérer dans l'objet du marché

Dans le cadre des services qu'il rend aux citoyens, le/la [nom du pouvoir adjudicateur] se veut une administration proactive dans l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer. C'est la raison pour laquelle le/la [nom du pouvoir adjudicateur] souhaite que les prestations relatives à l'objet de ce marché soient alignées sur ses valeurs.

À insérer sous le titre « droit d'accès » du CSC

Conformément à l'article 15 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'accès à la procédure de passation du présent marché public est réservé aux entreprises d'économie sociale (Entreprise d'Insertion, Atelier de Formation par le Travail, Initiative locale de Développement de l'Emploi ou Entreprise de travail Adapté).

Les offres/candidatures déposées par des entreprises non agréées ou ne répondant pas aux conditions prévues par les réglementations applicables pour être agréées, seront considérées comme nulles et non avenues.

À insérer sous le titre « documents à joindre à l'offre »

L'entreprise doit joindre à son offre/sa candidature, les documents attestant de sa reconnaissance en tant qu'entreprise d'économie sociale (Entreprise d'Insertion, Atelier de Formation par le Travail, Initiative locale de Développement de l'Emploi ou Entreprise de travail Adapté) ou la preuve qu'elle remplit les conditions pour être reconnue.

Critères d'attribution contexte légal

Article 81 Loi 2016 sur les marchés publics

(article 67 Dir. 2014/24/UE du 26 février 2014)

Le pouvoir adjudicateur se fonde, pour attribuer les marchés publics, sur **l'offre économiquement la plus avantageuse**.

L'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur est, au choix, déterminée :

3° en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix qui est évalué sur la base du prix ou du coût ainsi que des **critères comprenant des aspects** qualitatifs, environnementaux et/ou **sociaux liés à l'objet du marché public concerné**. Parmi ces critères, il peut y avoir notamment :

a) la qualité, y compris la valeur technique, les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, l'accessibilité, la conception pour tous les utilisateurs, **les caractéristiques sociales**, environnementales et innovantes, le commerce et les conditions dans lesquels il est pratiqué

Critères d'attribution à caractère social

- **Mécanisme d'attribution de l'offre économiquement la plus avantageuse**
 - **Prise en compte dans l'évaluation des offres de critères sociaux: formation et insertion de publics cibles**
 - ❑ Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (au regard de la note jointe à l'offre précisant les modalités de la clause sociale que le soumissionnaire s'engage à exécuter : nombre d'heures et taux d'encadrement)
 - ❑ Dans un marché portant sur la fourniture de logiciels et de matériel informatique, degré ou fonctionnalité d'accessibilité proposé aux différentes catégories de personnes handicapées
- ☞ Pour la construction d'un bâtiment administratif, part des matériaux achetés à des entreprises locales (en vue de stimuler la création d'emploi) → **interdit !**
- Ce mécanisme est peu promu car il est difficile d'en contrôler l'exécution et il est donc peu efficace.



Conditions d'exécution contexte légal

Article 87 Loi 2016 sur les marchés publics

(article 70 Dir. 2014/24/UE du 26 février 2014)

Le pouvoir adjudicateur peut prévoir des **conditions particulières concernant l'exécution d'un marché** pour autant qu'elles soient liées à l'objet du marché au sens de l'article 81, § 3, et indiquées dans l'avis de marché ou dans les documents de marché.

Ces conditions peuvent prendre en compte des **considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi.**

Conditions d'exécution

Public cible

- **Demandeurs d'emploi** : chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et demandeurs d'emploi libres, âgés d'au moins 18 ans et ne disposant pas d'une expérience professionnelle de plus de 150 heures de travail dans les 12 derniers mois.
- **Groupe-cible** : jeunes de moins de 26 ans, personnes de plus de 55 ans, ...
- **Personnes difficiles à placer** : demandeurs d'emploi handicapés, demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins 12 mois ayant obtenu au plus un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou équivalent.
- *Remarque: possibilité de valoriser les efforts déjà initiés par l'entreprise (travailleur déjà engagé dans le cadre d'un programme d'insertion socio-professionnelle, stagiaire) si affecté au marché concerné.*

Conditions d'exécution

Exemples

Clause de formation

- Obligation pour l'attributaire de **mettre en place des actions de formation** au métier de ..., au profit de ... stagiaires, pour ... heures
- Mise en œuvre via organismes de formation (IFAPME, CEFA, ...) ou via Actiris/VDAB

Clause de sous-traitance à l'économie sociale d'insertion

- Obligation pour l'attributaire de **sous-traiter à des entreprises d'économie sociale d'insertion** un pourcentage du marché

Clause de mise à l'emploi

- Obligation pour l'attributaire d'engager ... demandeurs d'emploi, englobant ... heures d'insertion sous contrat de travail en entreprise au métier de ...
- Mise en œuvre via Actiris/VDAB

Conditions d'exécution

Exemples

Clause flexible

- au choix de l'entreprise,
 - **Soit action de formation ou d'insertion directe** : mettre en place des actions de formation/ d'insertion au métier de ..., au profit de ... stagiaires/ travailleurs (dans l'entreprise adjudicataire ou chez un sous-traitant), pour ... heures / jours de formation / de contrat de travail
 - **Soit** action d'insertion ou d'intégration socio-professionnelle de demandeurs d'emplois particulièrement difficiles à placer ou de personnes handicapées, via la **sous-traitance à une entreprise d'EESI** (ETA, EI, ...), pour ...% du montant HTVA de l'offre
 - Soit une **combinaison des deux types d'action**

Conditions d'exécution

RAPPEL

Contrôle de l'exécution!

- ❑ Analyser les documents de suivi
- ❑ S'assurer du démarrage de la clause à la date prévue lors de la préévaluation (formation et/ou sous-traitance)
- ❑ Rappeler l'adjudicataire à ses devoirs en cas de retard, inexécution ou manquements aux conditions d'encadrement prévues au CsCh
- *Le suivi qualitatif des stages est assuré par le pôle clauses sociales mais la responsabilité du contrôle et de la sanction incombe au pouvoir adjudicateur*

Outils

Le guide « Marchés publics et Clauses sociales à Bruxelles »



Outils

Site et Newsletter www.clausesocialebruxelles.be

The screenshot displays the homepage of the website www.clausesocialebruxelles.be. The layout includes a dark blue header with the word "ACCUEIL" and a tree icon, and language selection buttons for "FR" and "NL". A vertical sidebar on the left features a "MARCHÉS PUBLICS & CLAUSES SOCIALES" section with a photo of the Atomium structure and a "LE PARI GAGNANT DES ADJUDICATEURS BRUXELLOIS" banner. The main content area is titled "LES CLAUSES SOCIALES À BRUXELLES" with the subtitle "Faites de vos marchés publics des leviers d'insertion professionnelle !". Below this are four navigation buttons: "Présentation", "Sur le terrain", "Actualités", and "Librairie". A blue "NEWSLETTER" box for "NOVEMBRE 2016" contains a play button icon and text about the seventh issue. A yellow circle labeled "DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER" is positioned next to a search bar and a "S'abonner à la newsletter" button. A grey box with a play button icon contains text about integrating social clauses into tender documents. At the bottom, a video player shows a group of people with the title "BONNE PRATIQUE – LE DÉPARTEMENT URBANISME DE LA VILLE DE BRUXELLES L'INTÉGRATION DE CLAUSES SOCIALES, UN (...)". A "CONTACT" button is located at the bottom left, and an "EN SAVOIR PLUS" button is at the bottom right.

ACCUEIL

MARCHÉS PUBLICS & CLAUSES SOCIALES

LE PARI GAGNANT DES ADJUDICATEURS BRUXELLOIS

LES CLAUSES SOCIALES À BRUXELLES

Faites de vos marchés publics des leviers d'insertion professionnelle !

Présentation

Sur le terrain

Actualités

Librairie

NEWSLETTER

NOVEMBRE 2016

L'édition numéro sept est en ligne ! En ligne de mire, des acheteurs bruxellois imaginatifs qui donnent vie à la clause sociale (...)

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

S'abonner à la newsletter

Vous souhaitez intégrer une clause sociale dans un cahier de charges ? Le Pôle Clauses sociales au sein d'Actiris est à votre service

BONNE PRATIQUE – LE DÉPARTEMENT URBANISME DE LA VILLE DE BRUXELLES L'INTÉGRATION DE CLAUSES SOCIALES, UN (...)

CONTACT

EN SAVOIR PLUS

Pour toutes vos questions

Pôle clauses sociales au sein d'Actiris



Stéphanie Leclercq

Tél. 02 505 79 79

Gsm +32 492 55 88 80

clausesociale@actiris.be

socialeclausule@actiris.be

**Merci pour
votre attention !**

